

COMPTE-RENDU REUNION : DETACHES BERLIN 17/02/2011

VS/2009/0472

Holger BARTELS, IGBAU, Allemagne, accueille la conférence en remerciant l'EFFAT d'avoir choisi Berlin pour organiser cette réunion finale du projet : Détachés. Cette importante rencontre doit en effet permettre de conclure le rapport réalisé par les experts et de le compléter par les apports nationaux de différents pays. Il souhaite un travail fructueux afin de pouvoir dégager quelques pistes d'action pour les travailleurs détachés en Europe.

Peter HOLM, 3F Danemark, Président de l'agriculture : EFFAT. Aujourd'hui une fois de plus nous discutons de la situation sociale des salariés de l'agriculture en faisant le maximum pour empêcher le dumping social. Nous parlerons des différents cas rencontrés. Il ya aussi la discussion liée aux travailleurs détachés qui est la directive sur les travailleurs détachés.

Jan CREMERS : ETUC-CES : Expert : (Son intervention est jointe au procès-verbal) Son intervention porte tout d'abord sur la définition des travailleurs détachés, sur la libre circulation, sur les différentes formes de travailleur détaché et sur l'étude faite par la CES.

3 éléments importants : - Un contrat de travail dans le pays pourvoyeur

- Une réelle existence d'une entreprise avec un contrat de services au pays accueillant
- Un travailleur détaché effectue un travail à durée limitée sous la surveillance de l'entreprise qui envoie le salarié.

Il y a 4 formes de détachés :

- Le détaché classique
- Le détachement mal rémunéré sous couvert de prestations de services
- Détachement sans respect d'aucune règle

- Travail au noir

La CES se bat pour revenir à l'origine de la définition du travail détaché.

Jan CREMERS propose un débat de la part des participants.

Ermanno BONALDO, Italie, FAI-CISL. Il ne faut pas se limiter aux contrôles du pays d'origine, c'est déjà difficile dans le pays d'accueil. Le détachement qui intègre la possibilité d'être assuré dans le pays d'origine est interrompu dans le pays d'accueil. Nous devons travailler sur des instruments pour le maintien de l'assurance sociale.

Fabrizio DE PASQUALE, Italie, UILA-UIL. Le détachement devient plus compliqué pour trouver des solutions. Pour les prestataires de services il y a des différences de qualification. On va à l'étranger pour gagner plus sinon ce n'est pas la peine de quitter le pays d'origine. Le degré de qualification est important. Des travailleurs envoyés d'un pays à l'autre et qui gagnent moins ne bénéficient pas de protection.

Arnd SPAHN, secrétaire agriculture, EFFAT. Il remercie Jan CREMERS pour son intervention. Jusqu'où va la directive des saisonniers. Les marchés changent et il y a des modifications dans les pays d'accueil. Le comportement des salariés est différent, ils ne peuvent pas se battre contre le dumping social. Nous savons que les salariés vont à l'étranger pour de meilleures situations. Nous discutons dans le contexte saisonnier. La cour européenne de justice dit que cela se base sur la loi : Soit c'est le législateur pour les salaires, soit les conventions collectives. Ce sont les syndicats qui doivent demander des salaires mini et des conditions mini et pas tout attendre de l'état. Si nous discutons droit anglais nous n'aurons que des professeurs et des spécialistes et in ne reste plus pour nous que de donner des conseils. EFFAT traite 60 consultations au niveau de l'UE. Il faut être actif si nous voulons atteindre un résultat.

Jan CREMERS : Il faut revenir au 1^{er} point qui précise que si une personne se rend dans un autre pays, ce sont les règles de ce pays qui s'appliquent. Au niveau de la coordination des régions pour la sécurité sociale, il y a 70 dérogations. En 80 elles sont devenues une règle pour recruter bon marché : Le stade de Barcelone par exemple ou il y a eu pas moins de 80 entreprises sous-traitantes. Les travailleurs doivent être considérés comme des locaux, le pays

d'accueil peut formuler des règles, mais elles ne doivent pas être protectionnistes. Par exemple, le Luxembourg donne à chaque travailleur un document écrit expliquant les règles du pays. Comment faisons-nous respecter les règles en discutant avec le législateur ?

Tudor DOROBANTU, Roumanie, AGROSTAR : Beaucoup de roumains travaillent au noir dans d'autres Etats membres. 4 millions de travailleurs sont en dehors de la Roumanie. Il y a 800 mille détachés pour beaucoup dans le bâtiment. Les syndicats ne sont pas consultés par le gouvernement. En Finlande et en Suède il y a des travailleurs dans le bâtiment qui gagnent 150€ par mois, c'est du dumping social. En Allemagne le gain est de 1300 à 1500€ alors que chez eux c'est 1000. En Roumanie sur 22 millions d'habitants, il y a 5 millions qui travaillent, donc on accepte tous les travaux à l'étranger. D'accord avec les italiens à améliorer la protection sociale de la directive.

Nous devons avoir le même salaire pour le même travail. Au retour les travailleurs ne sont plus intégrés dans le système social.

En 2020 des grands terrains agricoles ne seront plus cultivés. Nous devons améliorer la situation avec conventions collectives et sur les salaires. Le gouvernement veut supprimer des conventions collectives. En Bulgarie il y a un salaire mini de 120€, en Allemagne inexistant, comment avancer sur ces thèmes.

Jan CREMERS : 25 mille travailleurs détachés de Roumanie, mais il y en a beaucoup plus. En Roumanie on se bat pour les règles nationales.

Patrick CAUDRON , Réseau-projectives, présente le rapport réalisé qui est à discuter et à compléter en fonction du débat de ce jour. C'est la raison pour laquelle EFFAT a demandé de prolonger ce projet de 3 mois et de tenir cette réunion en Allemagne afin de se donner le temps de l'amender dans de bonnes conditions.

Arnd SPAHN : Il manque 4 millions de saisonniers en Europe et c'est là qu'on fait la directive : saisonniers. Nous pensons que les employeurs veulent utiliser ces instruments pour pratiquer des conditions au rabais. Il faut voir les points suivants :

- Comment se développe notre secteur ?

- Le rapport est à discuter et repris par les représentants nationaux.
- Inclure le rapport dans notre programme de travail
- Il ne faut pas se limiter aux détachés, mais inclure les saisonniers

Barbara BINDNER, FGA-CFD, France : Le rapport intègre la situation du marché de l'emploi. Que pouvons nous faire au niveau : national, EFFAT, CES, il faut créer des liens pour trouver des réponses. Il y a bien plus que 12000 détachés. La prudence doit être une obligation et non volontaire pour le respect des règles. Le marché du travail change et le risque de dumping social est grand. Dans les pays autres que UE les coûts de production sont moindres et nos employeurs argumentent pour baisser les conditions. Pourquoi ne payer que 6€ comme en Allemagne. Il faut trouver des réponses harmonisées.

Ermanno BONALDO : Il y a différents types de recrutement. La proposition SANOFI dit que tous les travailleurs de l'UE prennent des cours de langues. Il faudrait un représentant syndical présent dans les discussions de contrats stipulant les conditions de la directive. Il faut imposer le respect dans les pays pourvoyeurs de règles favorables. Il faut également tenir compte du temps de travail pour la retraite.

Jan CREMERS : Je suis provocateur envers Arnd, si j'étais employeur en Europe je me demanderais comment me procurer de la main-d'œuvre bon marché. Les multinationales font des études pour baisser le personnel et les impôts. Il y a 3 données avec des règles :

- Conditions de travail
- Salaires
- Droit contractuel

On voit clairement les lacunes en comparant un travailleur régulier avec un saisonnier ou intérimaire, et c'est là que l'on voit le moins cher en choisissant la réglementation la moins stricte.

Holger BARTELS, IGBAU, Allemagne : On est devenu un pays avec de bas salaires. Dans les demandes nous sommes bons mais c'est dans la transposition. Nous connaissons les problèmes mais nous n'avons pas de

réponse commune. Même les conventions collectives sont difficiles à transposer, ni d'arriver à un salaire minimum, ou encore arriver à la retraite après 45 ans avec 450€ minimum vieillesse. Nous ne sommes pas assez forts.

On discute de la dioxine, mais personne ne s'occupe des conditions de ces gens. En Allemagne nous ne sommes pas assez forts.

Jesus ACASUSO MEDINA, FTA-UGT, Espagne : Nous avons beaucoup d'intérimaires. Avec les marocains nous avons un problème de culture et de religion, puis on a pris l'Amérique latine et pas de solutions. Les employeurs sont allés en Roumanie en leur donnant des aides, les promesses ne sont pas tenues il y a des différences énormes. Les contrôles sont minimes, les salaires sont réduits par les frais que les gens paient : Certains paient 200 à 300€ pour un hébergement minable. Il faut réfléchir à de bonnes pratiques et à des règles raisonnables. Il faut une coopération entre les syndicats en diffusant des documents dans les différentes langues.

Hans KOTZAN, Kommunal, Suède : Je suis d'accord avec SPAHN et CREMERS car comment construire ce travail car on ne nous écoute pas. Les problèmes ne sont pas suffisamment mis en évidence, il faut chercher des alliés.

Miguel RODRIGUEZ GUTIERREZ, FTA-UGT, Espagne : Je suis déçu du nombre de personnes présents. Nous devons pousser à la syndicalisation et les syndicats nationaux doivent agir pour transposer l'excellent travail du rapport. Mais nous manquons de forces.

Arnd SPAHN : Nous n'avons pas de modèle prometteur efficace appliqué aux autres organisations. Les travailleurs doivent réagir aux syndicats par rapport aux problèmes posés. Analysons ce que nous avons fait depuis 5 ans et regardons le résultat.

Valentina VASILYONOVA, FNSZ , Bulgarie : L'intervention figure en annexe. Elle présente la situation en Bulgarie. Ce travail a été réalisé avec toutes les organisations syndicales, les employeurs et les représentants gouvernementaux . la présentation reprend la situation des saisonniers et de la mobilité. L'emploi dans l'agriculture en Bulgarie après 92 est de 230000 dont 40000 dans le tabac et 90000 fermiers.

Il y a eu des départs en Espagne, Allemagne ou encore la Grèce.

Il y a aussi des immigrés entre autres : Russie, Ukraine, Turquie...mais aussi Chine et Vietnam.

Lors d'un projet européen : MESDA un certain nombre de décisions ont été prises sur la protection sociale sur les droits sociaux et l'égalité des chances. Voir le rapport réalisé sur MESDA.

Francesca ZAPPALA, ALPA, Italie : Les grandes entreprises de l'alimentation emploient des étrangers entre 3 à 4 mois. Au niveau italien nous travaillons entre les syndicats sur la façon de garantir la sécurité sociale aux détachés.

Il y a souvent des conditions inhumaines avec très peu de contrôles. Les travailleurs souvent ne sont pas formés, et malheureusement le rôle des syndicats envers ces travailleurs n'est pas actif. Nous devons accroître ce travail pour protéger ces travailleurs. Une autre actualité souvent sous-estimée concerne la protection qui n'est pas assurée.

Arnd SPAHN : Qu'est ce que vous attendez de la directive des saisonniers, faut-il plus d'ouverture ? Il y a une pression sur les pays arabes d'après la presse.

Francesca ZAPPALA : C'est une question difficile surtout sur les migrants arabes. Ils ont besoin d'emplois, surtout dans l'agriculture. Nous avons besoin de migrants, il faudrait une ouverture plus grande par une meilleure intégration.

Ermanno BONNALDO : Nous avons beaucoup de roumains environ 1 million sur 4,2. Nous avons des indiens des chinois des anglais. Entre 30 à 40% de travailleurs au noir dans l'agriculture et le bâtiment.

Hans KOTZAN : (L'intervention est jointe au procès-verbal) Il présente la situation de la cueillette des myrtilles en Suède. Le syndicat Kommunal est responsable de la cueillette des myrtilles. Environ 500000 tonnes sont cueillies par an par environ 4200 personnes en 2010 et estimées à 6500 en 2011.

LO a un accord avec le gouvernement concernant un standard minimum pour ces salariés. Leur salaires est de 1820€ pour les directement employés et 1970 par les agences de recrutement. Il y a surtout des travailleurs thai. Nous informons nos affiliés et nous discutons avec les gens concernés.

Nous estimons augmenter de 40 à 50% les cueilleurs. Nous Négocions avec les ministères concernés.

Nos défis sont les contacts avec le BIT, avec le gouvernement finlandais avec les médias.

Dijana AAGAARD-POULSEN, 3F, Danemark : Nous avons les mêmes problèmes au Danemark. Nous avons quelques expériences, nous n'avons pas beaucoup de détails de l'agriculture, mais plus de la construction. Le calcul est différent et les syndicats ne sont pas d'accord avec ces calculs. Les travailleurs doivent se déclarer mais il n'y a aucun contrôle. Nous avons constaté dans un centre des conditions inhumaines que même la presse en a parlé. Nous devons AGIR et non REAGIR.

Jesus ACASUSO MEDINA : Nous exportons des travailleurs à l'étranger pour l'élevage des animaux ou pour la tonte des moutons. Pour les migrants agricoles nous avons un régime coordonné avec les organisations patronales. Nous avons des roumains et polonais pour la cueillette des fraises et autres. Il y a 4 ans il y avait 60 à 80000, le chômage a augmenté, de ce fait en 2010 plus que 10mille.

Les détachés sont pour 9 mois en Espagne et les entreprises les hébergent. Nous avons des émigrés vers la France, la Belgique, l'Allemagne ou les Pays-Bas et le SMIC est intéressant en France .

Des détachés : Bulgares, roumains, polonais avec des trafiquants de main-d'œuvre, les conditions sont déplorables. Les salariés ne touchent pas ce qui est déclaré, c'est l'intermédiaire qui se sucre.

Il y a des travailleurs enregistrés, déclarés couverts par la SECU. Le travailleur cotise par jour effectué. Il y a 18mille membres : 12000 bulgares-1100 roumains- 4800 polonais.

Arnd SPAHN : Merci à tous.

Nous devons orienter notre travail sur la directive saisonnier, nous avons essayé d'intégrer la subsidiarité.

La semaine prochaine il y a le conseil des ministres et si vous avez l'occasion de discuter avec vos représentants, dites leur que pour nous c'est du dumping

social. Les conservateurs et les libéraux sont pour la directive, mais beaucoup de questions restent posées.

Pour l'EFFAT il faut développer une position. Est-ce que nous ouvrons le marché du travail ?

Pourquoi en Roumanie on a des vietnamiens alors qu'à côté la Moldavie n'a pas de travail.

La discussion d'aujourd'hui fait ressortir que nous devons défendre les intérêts des travailleurs et renforcer la participation d'autres salariés pour améliorer les conditions de travail.

Il faut renforcer la discussion sur les certificats pour protéger les travailleurs.

Est-ce que les systèmes de sécurité sociale sont suffisants ou faut-il une structure inter frontalière ?

Les Etats membres manquent à leurs devoirs de contrôle.

Nous reparlerons de tout cela lors de nos prochaines rencontres.

Merci à tous et bon retour.